



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	21.02.2023
<b>Titre du projet du marché</b>	Mise en conformité LHand, Gare d'Apples Prestations d'Ingénieur civil et Directeur général du projet-travaux, pour les phases 32 à 53 selon SIA 103 (2020)
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
<b>ID du projet</b>	251952
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1314823
<b>Date de publication SIMAP</b>	13.02.2023
<b>Adjudicateur</b>	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC)
<b>Organisateur</b>	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC), Cyril Caillet, Av. de la Gottaz 28A, CP35, 1110 Morges 2, E-mail: cyril.caillet@mbc.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai.
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue.
<b>Questions</b>	24/02/2023, sur simap.
<b>Rendu documents</b>	27/03/2023 à 11h00. Délai de réception, le cachet postal ne fait pas foi. Deux exemplaires papier, deux clefs USB.
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection, 71311230 - Services d'ingénierie ferroviaire
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Le projet prévoit une mise en conformité/renouvellement complet de l'ensemble des installations ferroviaires (Voie Ferrée, Installations de Sécurité, Ligne de Contact, Câbles et Basse Tension) d'Apples avec un nouveau plan de voies, trois nouveaux quais et la création d'un passage inférieur.  Prestations d'ingénieur civil ainsi que celles du directeur de projet et travaux pour l'étude et le suivi de la Mise en conformité LHand de la Gare d'Apples. Le mandataire fournira toutes les prestations ordinaires ainsi que toutes les prestations à convenir spécifiquement telles que décrites dans la norme SIA 103 (2020). Le mandataire effectuera quelques prestations supplémentaires ordinaires et à convenir spécifiquement selon les précisions données dans le cahier des charges. À noter que la phase partielle 51 (Projet d'exécution) est à réaliser avant la phase partielle 41 (Appel d'offres).
<b>Communauté de mandataires</b>	Non admise.
<b>Sous-traitance</b>	Non admise.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	Mme Andréa Hüssy, responsable service projets ferroviaires et routiers, MBC  M. Cyril Caillet, chef de projets ferroviaires et routiers, MBC  Mme Carolina Oberli, Externe MBC
<b>Conditions de participation</b>	Engagement sur l'honneur.
<b>Critères d'aptitude</b>	C1 : Domaine d'activité du soumissionnaire C2 : Ancienneté du soumissionnaire C3 : Chiffre d'affaires du soumissionnaire

<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	<p>C1.1 : Montant des honoraires 25%, notation selon méthode linéaire</p> <p>C1.2 : Crédibilité de l'estimation du volume des prestations selon méthode T4 10%</p> <p>C2 : Qualification et expériences des personnes-clés 30%</p> <p>C3 : Organisation et méthodologie 25% (dont 15% analyse du mandat, critère éliminatoire si note inférieure à 3)</p> <p>C4 : Références du soumissionnaire 10% (critère éliminatoire si note inférieure à 3)</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnité pour le dépôt de l'offre.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li><li>• La description du projet et des objectifs est suffisante.</li><li>• Préimplification : les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP(2019).</li><li>• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li><li>• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li><li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li><li>• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).</li><li>• Les délais sont corrects.</li><li>• Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).</li><li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.</li><li>• L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).</li></ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	Néant.
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144 bien qu'il en respecte les principes généraux.</li><li>• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li><li>• Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de part l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.</li></ul>

